

la construction européenne

I. Une réaction à la guerre froide



Robert Schuman
Le 9 Mai 1950.

43

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige ^{une telle} que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement Français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le Gouvernement Français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Déclaration solennelle du gouvernement français faite par
R. Schumann, ministre des Affaires Etrangères, 9 mai 1950

I. Une réaction à la guerre froide



Robert Schuman
Le 9 Mai 1950.

43

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige ^{une base} que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement Français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le Gouvernement Français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifestera que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Déclaration solennelle du gouvernement français faite par R. Schumann, ministre des Affaires Etrangères, 9 mai 1950

I. Une réaction à la guerre froide



Robert Schuman
Le 9 Mai 1950.

43

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige ^{une base} que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement Français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le Gouvernement Français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Déclaration solennelle du gouvernement français faite par R. Schumann, ministre des Affaires Etrangères, 9 mai 1950

I. Une réaction à la guerre froide



Robert Schuman
Le 9 Mai 1950.

43

La paix mondiale ne saurait être sauvegardée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent.

La contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques. En se faisant depuis plus de 20 ans le champion d'une Europe unie, la France a toujours eu pour objet essentiel de servir la paix. L'Europe n'a pas été faite, nous avons eu la guerre.

L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. Le rassemblement des nations européennes exige ^{une base} que l'opposition séculaire de la France et de l'Allemagne soit éliminée : l'action entreprise doit toucher au premier chef la France et l'Allemagne.

Dans ce but, le Gouvernement Français propose de porter immédiatement l'action sur un point limité mais décisif :

Le Gouvernement Français propose de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier, sous une Haute Autorité commune, dans une organisation ouverte à la participation des autres pays d'Europe.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.

La solidarité de production qui sera ainsi nouée manifesterà que toute guerre entre la France et l'Allemagne devient non seulement impensable, mais matériellement impossible. L'établissement de cette unité puissante de production ouverte à tous les pays qui voudront y participer, aboutissant à fournir à tous les pays qu'elle rassemblera les éléments fondamentaux de la production industrielle aux mêmes conditions, jettera les fondements réels de leur unification économique.

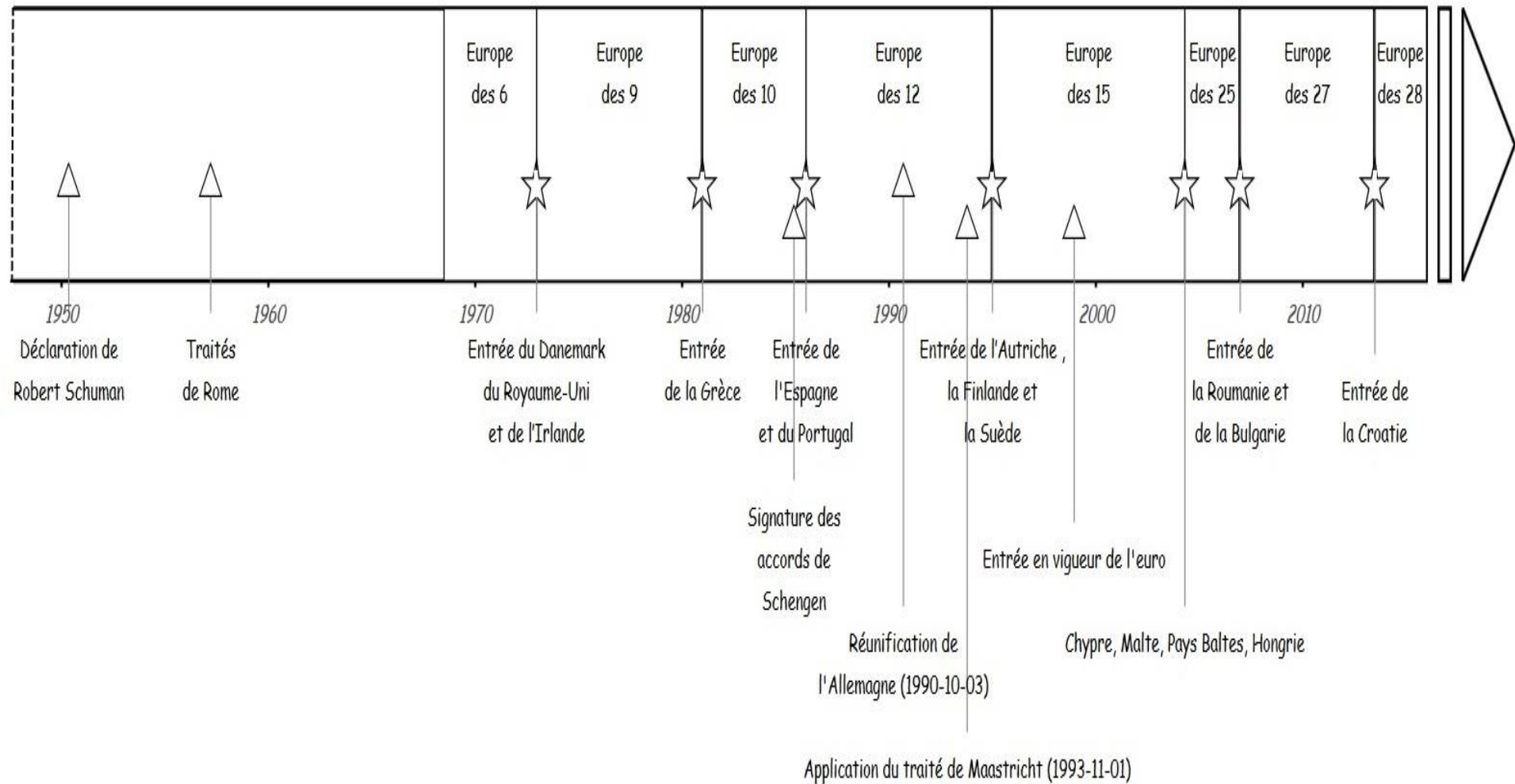
Cette production sera offerte à l'ensemble du monde, sans distinction ni exclusion, pour contribuer au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix. L'Europe pourra, avec des moyens accrus, poursuivre la réalisation de l'une de ses tâches essentielles : le développement du continent africain.

Ainsi sera réalisée simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensable à l'établissement d'une communauté économique et introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde entre des pays longtemps opposés par des divisions sanglantes.

Par la mise en commun de production de base et l'institution d'une Haute Autorité nouvelle, dont les décisions lieront la France, l'Allemagne et les pays qui y adhéreront, cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une Fédération européenne indispensable à la préservation de la paix.

Déclaration solennelle du gouvernement français faite par R. Schumann, ministre des Affaires Etrangères, 9 mai 1950

II. Les étapes de la construction européenne



III. L'union européenne



- Légende :
- 1939-1945 :
.....
- 1951 : création de la
.....
- 1957 : Sous l'impulsion des
français Jean Monnet et Robert
Schumann :
Traité de
création de la.....
.....
- ☐ Europe des
- ☐ 1973 : Europe des
- ☐ 1981 : Europe des
- ☐ 1986 : Europe des.....
- 1990 :
- 1992 : Traité de
création de
- ☐ 1995 : Europe des
- € 2002 :
- ☐ 2004 : Europe des.....
- ☐ 2007 : Europe des
- L'élargissement se poursuit :
☐

● Sièges des institutions européennes 1..... 3.....
2..... 4.....

III. L'union européenne

Les Pères de l'Europe

Les six pays fondateurs de la CEE (Communauté économique européenne) en 1958

Robert Schuman
(1886-1963)
Ministre des Affaires étrangères

Paul-Henri Spaak
(1899-1972)
Chef du gouvernement

Johan Willem Beyen
(1897-1976)
Ministre des Affaires étrangères

Konrad Adenauer
(1876-1967)
Chancelier

Jean Monnet
(1888-1979)
Commissaire au Plan

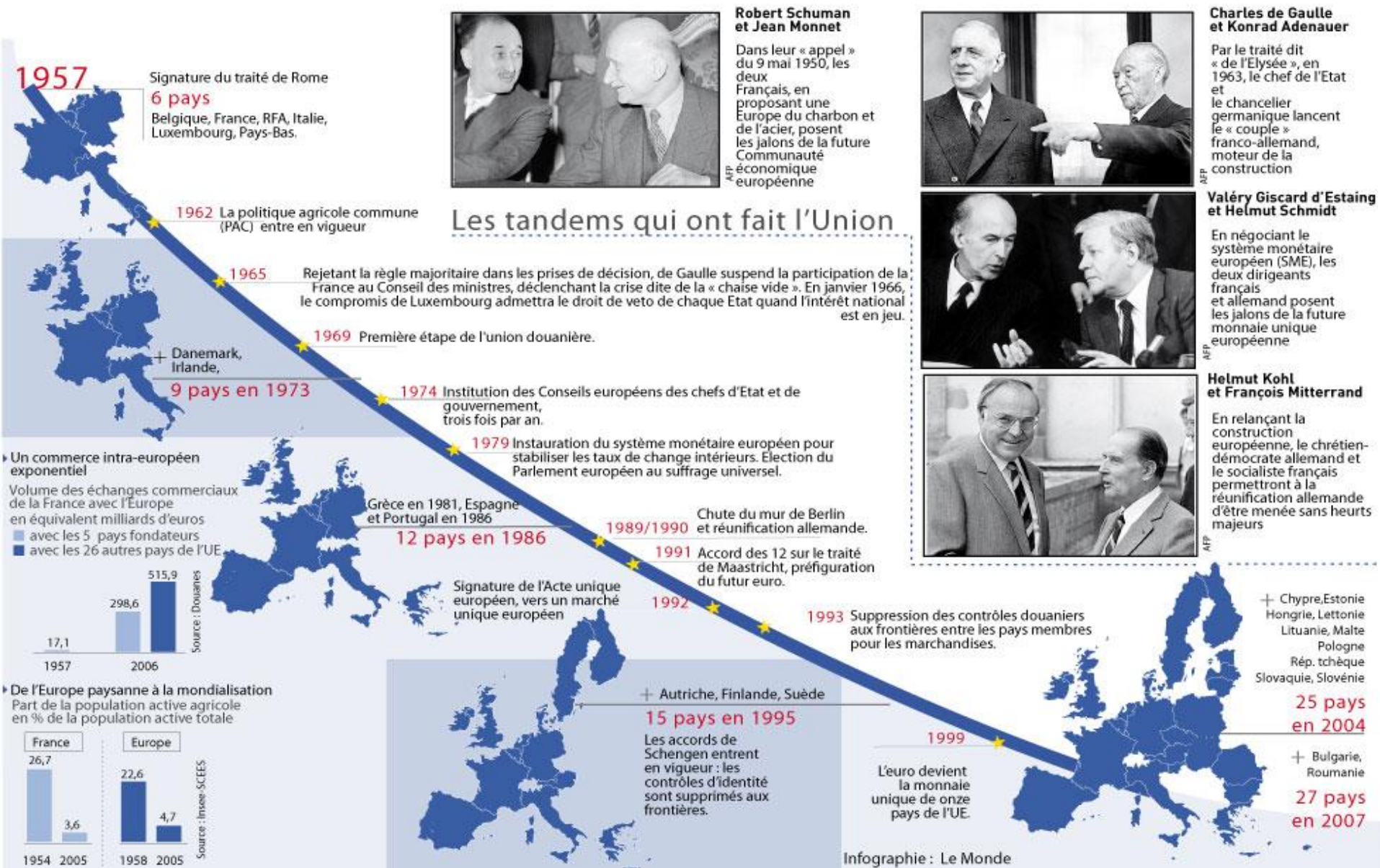
Joseph Bech
(1887-1975)
Chef du gouvernement

Alcide De Gasperi
(1881-1954)
Président du Conseil

FRANCE
BELGIQUE
PAYS-BAS
RFA
LUX
ITALIE

Guest France

III. L'union européenne



III. L'union européenne



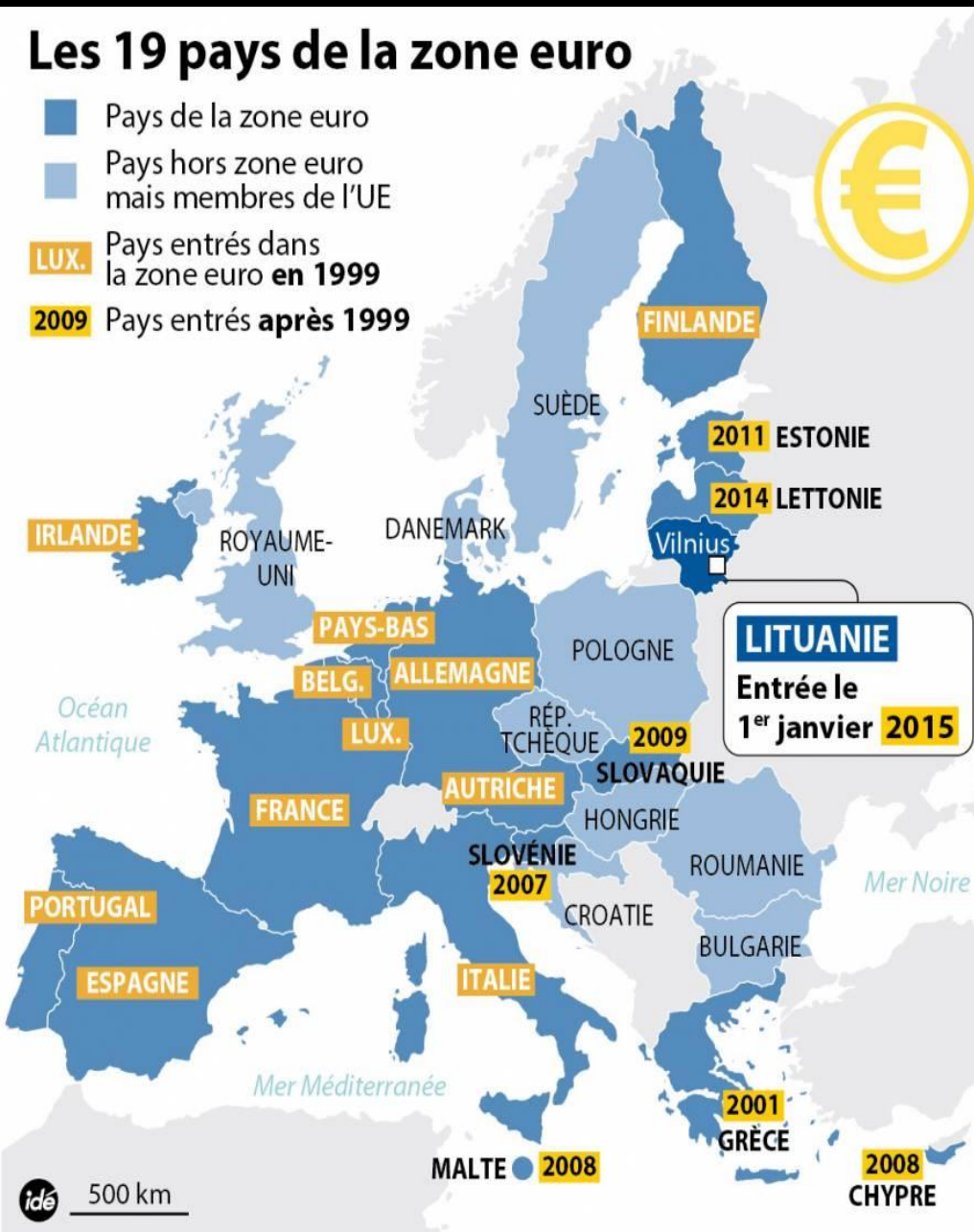
III. L'union européenne

Les 19 pays de la zone euro

-  Pays de la zone euro
-  Pays hors zone euro mais membres de l'UE

LUX. Pays entrés dans la zone euro **en 1999**

2009 Pays entrés **après 1999**



L'espace Schengen



-  Etats de l'UE appliquant l'accord Schengen (oct. 2013)
-  Etats de l'UE n'appliquant pas l'accord Schengen
-  Accord Schengen (oct. 2013)

I. Les premiers pas du projet européen.

Le projet européen est mis en place dans un contexte difficile : sortie de guerre, reconstruction et menace soviétique.

Insistant sur la réconciliation franco-allemande, les « pères de l'Europe » lancent la coopération économique avec la communauté européenne du charbon et de l'acier (**CECA**) en 1951.

La construction européenne connaît une nouvelle étape avec les traités de Rome, instituant la **Communauté économique européenne** (CEE) : des politiques communes et un marché commun sans entrave douanière.

La Communauté économique européenne (CEE) : fondée en 1957 par les traités de Rome, elle organise un marché commun.

La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA): marché commun du charbon et de l'acier entre les six États membres (1951).

II. La CEE et les premiers élargissements.

La CEE mène à bien ses projets : les douanes entre les États membres sont abolies et des politiques communes sont mises en place, comme la politique agricole commune (PAC) pour la modernisation des campagnes et l'autosuffisance alimentaire. L'**intégration économique** se poursuit.

L'existence d'institutions démocratiques stables est un critère d'adhésion à la CEE. Les élargissements successifs font passer l'Europe de six à quinze états membres, en 1995.

L'intégration économique : processus par lequel des pays réduisent entre eux les barrières commerciales.

III. L'Union Européenne et l'élargissement à l'Est.

En 1992, le traité de Maastricht crée l'Union européenne, avec de nouvelles institutions, une citoyenneté européenne et une union économique et monétaire. L'euro entre en circulation en 2002.

L'UE poursuit son élargissement vers l'Est, pour atteindre 28 pays en 2013. Elle aide les anciens pays de l'Est à combler leur retard économique et social. Plusieurs pays sont encore candidats à l'adhésion.

En 2016, l'UE est confrontée à de nouveaux défis : une crise majeure de la zone euro et la montée de l'**euroscepticisme**. Une politique sociale européenne est réclamée. L'Europe doit également trouver une réponse commune à la crise migratoire.

